

Chapitre XI : Pictet de Rochemont et Philibert, de la Petite-Grave

Le colonel Charles Pictet s'était établi en 1757, nous l'avons dit, à Cartigny; il avait acquis, de Mme Bordier-Mallet, la grande maison entourée de verdure qu'on appelle aujourd'hui, à tort, le Château. D'après une tradition orale qui se répète encore dans le village, cette maison aurait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien couvent (n'y a-t-il pas là confusion avec l'idée du château, sur les Roches, qui appartenait au Prieuré de Saint-Victor ?). On a aussi émis l'hypothèse, en raison des caves profondes et fortement construites, qu'un véritable château aurait existé là autrefois : de là à conclure qu'il s'agissait du castel de la famille de la Grave, dont (nous l'avons dit au chapitre troisième) les armes et les banderoles avaient été abattues par le Prieur en 1547 pour cause de rébellion, il n'y a qu'un pas. Ce pas, M. Jules Crosnier l'a franchi : "Les archives de la maison, écrit-il, établissent qu'elle a succédé à une construction féodale, sans doute celle dont parle Galiffe, dont les possesseurs eurent maille à partir en 1547 avec le châtelain de Saint-Victor."

Bon, quoique très autoritaire, le colonel éduqua à la spartiate son garçon, le futur Pictet de Rochemont, qu'il envoya faire un stage d'instruction dans le célèbre institut de Haldenstein près Coire, puis l'apprentissage des armes en France dans le régiment de Diesbach.

En 1775, le jeune Charles Pictet était sous-lieutenant; dix ans après, devenu major, il quitta le service. En 1786, il épousa Adélaïde Sara de Rochemont. Le 4 septembre 1789, il écrivit à Mlle Anne Turrettini :

"Votre cher comte d'Artois est à Carouge, à ce qu'on nous assure. On ne sait trop où il va : il change tous les jours de résolution. Il ne viendra pas à Genève, il n'y a guère que cela de sûr. Les Polignac sont avec lui. C'est une chose assez comique que de sentir tout ce monde-là à l'enseigne du *Muguet*, à Carouge." C'est bien à Carouge, et non à Cartigny que se trouvait le futur Charles X; la tradition suivant laquelle le comte d'Artois, fugitif mystérieux, serait

arrivé chez Charles Pictet, dans son domaine cartignois, est donc erronée. Elle se raconte aujourd'hui encore, cette légende, avec une variante qu'on trouve dans *Mon Village* de Philippe Monnier : Un noble Français, réfugié à Cartigny, serait mort de façon tragique; on aurait retrouvé son squelette dans un puits (ou dans le creux à lisier chez Demole "le rouge", côté des Eaux-Mortes, note92GRHC). Mentionnons encore, à ce propos, un autre tradition de famille : lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, le 20 juin 1791, des parents du roi - des serviteurs, disent les autres - se dispersèrent lors de l'arrestation du monarque; quelques-uns d'entre eux seraient parvenus, avec de nombreux bagages, jusque à Cartigny : telle serait l'origine (contestée par certains, voir aussi la note188GRHC) des cache-pots fleur de lysés qui servirent aux Pictet, puis aux Duval, aux Ziegler et aux Patry pour leurs orangers et citronniers dans le parc du "château".

21 novembre 1790 : Pictet de Rochemont est nommé auditeur. L'année précédente déjà, il est entré au Conseil des CC et a été chargé de la réorganisation des milices genevoises, à laquelle il a consacré un beau zèle : il a formé les quatre bataillons de la *Garde bourgeoise*, qui ont pris l'allure d'une troupe d'élite; dès 1791 ils feront place à la *Légion* remplacée ensuite elle-même par la *Garde nationale*. L'armée genevoise descend la pente révolutionnaire.

L'automne de 1792 est l'automne de la grande angoisse pour Genève : l'armée française du général Montesquiou envahit la Savoie et parvient sous les murs de la ville. Déjà, appelé à l'aide, le *secours* de Berne est arrivé, promptement suivi de celui de Zurich. Le résident de France, Châteauneuf, proteste avec violence. La situation est tendue. Pictet de Rochemont et Bellamy-Aubert organisent alors une grande manifestation patriotique de fidélité aux magistrats. Des négociations s'engagent; une convention est enfin signée le 2 novembre à Landecy. Genève est sauvée ... pour un mois; mais les *Egaliseurs*, coiffés du bonnet rouge, prennent le dessus; le Petit Conseil se dissout le 27 décembre, on nomme un *Comité de sûreté*, un *Comité d'administration*, et l'on constitue une *Assemblée nationale genevoise*. Pictet, élu par 2000 voix sur 3533, en fait partie dès le 11 février 1793.

La situation est si troublée que, le 12 mars 1794, Sylvestre écrit : "Les habitants de la Champagne n'ont pas encore pu amener la moindre portion de leurs récoltes de deux années." Le 18 juillet, une vague terroriste déferle sur la ville. Le 19 est formé le *Comité des Sept*, qui, le 20, organise un *Tribunal révolutionnaire*, à la création duquel s'oppose le brave Anspach, devenu procureur général. Cet aréopage de la haine jacobine reçoit l'injonction de «tout terminer en six jours". Le 22 juillet, un *Comité militaire* de 7 membres remplace le *Comité des Sept*. La Terreur règne. On fait la chasse aux négatifs, et l'on s'en prend surtout aux aristocrates.

A Cartigny, les Pictet sont au château lorsque survient une bande de révolutionnaires qui s'emparent de Pictet de Rochemont et l'emmenent en ville. Le village s'émeut de ce rapt, qui lui rappelle, sous une forme nouvelle, l'enlèvement de Dedomo en 1723. Qu'arrivera-t-il à l'homme de 39 ans qui a déjà rendu tant de services à la République et qui jamais ne s'est raidi dans une opposition stérile ? Toutes les craintes sont permises.

Le 25 juillet, en effet, sept hommes de mérite sont condamnés à mort et exécutés malgré un vote populaire qui absout plusieurs d'entre eux. Parmi les victimes se trouve le jeune beau-frère de Pictet, François de Rochemont (1100 citoyens seulement sur 3000 ont voté sa mort), coupable d'avoir rempli ses devoirs d'avocat en défendant, précédemment, un inculpé qui appartenait aux groupes de droite. Le père de la victime, vieillard blanchi sous le harnais, se réfugie avec sa femme à Cartigny. Serait-ce lui, le fugitif mystérieux ?

Charles Pictet est enfermé, avec de nombreux autres "suspects", dans le grenier à blé de Chantepoulet, en attendant qu'il soit statué sur son sort. Parmi ses co-détenus se trouve le pasteur Juventin, celui-là même qui a présidé à la transformation du temple de Cartigny, et qui, maintenant pasteur à Chêne, est l'objet de la haine des révolutionnaires : le août 1794, il sera déposé de son ministère et condamné à six mois de prison domestique.

C'est l'époque où les jacobins pillent les maisons de plaisance, emportant l'argenterie et les objets d'art des veilles familles. A ce propos, Pierre Sylvestre écrit de Genève à M. Chauvet à

Londres : "Les sans-culottes se sont établis dans toutes les campagnes des environs, ont bu et mangé à discrétion, tant qu'il y eut des provisions. L'égalité des fortunes est le sujet favori de leurs spéculations; plus ils se promettent de bonheur dans cet état, moins il leur en coûte de faire des malheureux et de commettre des crimes pour y arriver."

Dans ses *Réminiscences genevoises*, M. Golay constate que ces déprédations n'ont eu lieu que dans certaines communes :

"Chose curieuse, écrit-il, nos compatriotes de la campagne, qui paraissent avoir profité, bien plus que le citadins, des derniers événements révolutionnaires, par la suppression ou la transformation des droits féodaux, ne semblaient guère l'avoir compris; car ils étaient, sauf à Chancy et à Russin, où il n'existait pas de manoirs seigneuriaux, profondément hostiles aux *Egaliseurs* et à leur parti. Il est à remarquer, en outre, que l'histoire n'a jamais mentionné aucune jacquerie dans nos villages ... Il faut croire que la domination des seigneurs féodaux protestants était intelligente et paternelle, et que la meilleure harmonie existait entre maîtres et sujets."

Cette remarque est conforme, nous l'avons vu, aux observations faites pendant les siècles précédents; dès lors, il est naturel que les paysans, heureux d'être libérés des dîmes et autres droits féodaux, et d'avoir acquis les droits politiques qu'ils avaient revendiqués, soient devenus des propriétaires dans l'âme et n'aient eu qu'une idée : pas de jacobinisme ! pas de communisme !

Bien longtemps après, les paysans chantaient encore en patois cette chanson, qui moque la période révolutionnaire :

Ah ! t'en sevintou ma bella,
Du tin de l'égalita;
On pregnive la vessella
Et l'arzin sin louconta.
Lon verin no revegni,
Si tin qu'étâi tant allegro;
Lon verin no revegni,
Si tin qué no fi pliaïsi.

Por être bon patriote,
Falia être Marseillé;

Tondu coiffa sin cullote,
To couma dé Iroquoué.
Lon

Jor es né on s'amousavé,
A bailli dès coups dé bâton;
Et noutré zin lé pe bravé,
Sagativon u Bastion.
Lon

Et voici *l'amprô* des petits campagnards :

Boune rozo,
Tiu carra.
To lou mondo,
Tin vu ma;
Ni a que mé,
Que vouai té tua !

Revenons à Pictet de Rochemont :

Ici commence un récit que j'ai recueilli auprès de feu Louis Wuarin et auprès de Louis Dufour. La relation, transmise de père en fils dans chacune de ces deux familles très respectées Cartigny, concorde sur tous les détails :

"Aux temps de la révolution, trois hommes de la région, trois enragés jacobins, se sentirent appelés à jouer un grand rôle : Philibert, Goy et Marchand. Les deux derniers étaient des environs de Cartigny, l'un d'Avully ou d'Avusy (Note96GRHC), croit-on, et l'autre de Sézenove. "Marchand ! s'écriait Goy : la Boissière ou la mort !", faisant ainsi allusion au pillage de la Boissière.

» Philibert était de la Petite-Grave. C'était un révolutionnaire sentimental, qui n'en fit pas moins partie du Tribunal condamneur.

» Inquiets sur le sort de Pictet de Rochemont, les hommes de Cartigny partirent pour la ville. Ils allèrent droit au Tribunal révolutionnaire, firent appeler Philibert, et lui dirent avec énergie :

Nous ne décamperons pas d'ici que tu ne nous aies rendu Pictet ! Philibert tergiversa tout d'abord, n'osant interrompre les délibérations de ses collègues, mais, en présence de la ténacité de ses camarades de Cartigny, il céda et intervint auprès du tribunal qui, impressionné, relâcha aussitôt Pictet. Celui-ci, solidement encadré par les paysans, rentra chez lui à Cartigny.

» Plus tard, lors de la réaction antirévolutionnaire, Philibert ne sentit pas le sol genevois très solide sous ses pas; il accepta donc de se rendre en Crimée avec les moutons de Pictet de Rochemont, fit là-bas un beau mariage et devint un riche boyard. Sur ses vieux jours, il eut la nostalgie de la Petite Grave; il revint y mourir et ordonna qu'on l'enterrât dans le coin du cimetière de Cartigny du côté de la Petite-Grave." Le chef de la branche aînée des Dufour, M. Louis Dufour, a encore connu le dernier Philibert de la Petite-Grave, Louis Philibert.

Comparons la tradition orale avec les documents historiques. Tout d'abord, Philibert ne fut pas juge au Tribunal révolutionnaire; sur ce point, le récit transmis de père en fils à Cartigny est erroné. En revanche, Philibert était le sautier du gouvernement, et cela rend plus plausible, encore, l'intervention des paysans auprès de lui : il leur était plus aisé d'appeler le sautier qu'un juge alors que le tribunal siégeait. On trouve, dans la compilation intitulée *Relation des faits accomplis par les révolutionnaires genevois de 1794 à 1796*, la copie du compte du sautier Philibert énumérant les dépenses faites, à l'Hôtel de Ville, par les autorités insurrectionnelles. Notons, en passant, que le 26 juillet 1794, journée très chaude qui succède à la nuit de massacre, les bourreaux se réconfortent en buvant 179 bouteilles de vin (c'est Philibert qui les a comptées soigneusement).

Jean-Gabriel Philibert, né en 1761, fut sautier de 1794 à 1798; dès l'occupation française ce poste fut supprimé, pour n'être rétabli qu'à la Restauration. Lors de sa retraite, il sollicita et obtint un certificat des autorités constatant qu'il avait "rempli ses fonctions avec exactitude et fidélité". Le 23 août 1802 lui naquit, à Cartigny, un fils nommé Henri-François. Il était propriétaire, à la Petite-Grave, de la maison sise à l'entrée du hameau, la première à droite du chemin qui conduit à la pisciculture (actuellement, route de Croix-en-Champagne n° 3, note97GRHC).

Après l'exécution des Sept, des femmes, note Burnet, tentent d'obtenir des juges qu'ils se montrent plus pitoyables; et il ajoute : "On ne voit pas, il est vrai, qu'il y ait eu d'autres essais d'intervention auprès du tribunal." Ce qui paraît infirmer la tradition orale de Cartigny. Toutefois, ce n'est pas une preuve que les paysans ne soient pas venus réclamer Pictet : dans l'agitation de l'époque, et alors que la terreur tenait les bouches closes, il se peut que le souvenir s'en soit conservé exclusivement à Cartigny.

Continuons, en passant à la deuxième partie du récit : Pictet de Rochemont est rendu aux Cartinois. Est-ce vraisemblable ? Oui. Le 2 août, encore, Fatio et Naville sont condamnés à mort; le 7 août, c'est le tour de Delorme; le 9, celui d'Audeoud. Entre temps, le tribunal s'est relâché de sa rigueur, sous la pression de l'opinion publique que commencent à écœurer ces exécutions. Parmi les prisonniers du Grenier à blé, il a appelé quelques-uns des moins compromis et les a condamnés à des peines légères. Le 6 août d'après Bourdillon, le 7 d'après Dunant, il a notamment condamné Pictet de Rochemont à une année de prison domestique, c'est-à-dire à la réclusion dans sa propre demeure. Il n'existe ainsi aucun doute qu'il ait regagné immédiatement Cartigny; et cela concorde avec la tradition orale.

Jean-Gabriel Philibert a-t-il réellement accompagné en Ukraine les mérinos de Pictet de Rochemont (ou de Jacob Duval) ?

En 1797, il demanda un passeport sans qu'une destination fût précisée. C'est, jusqu'ici, le seul indice que nous ayons trouvé de ce voyage hypothétique que la tradition villageoise déclare certain.

Quoi qu'il en soit, le récit campagnard de la délivrance de Pictet de Rochemont, inexact sur certains points (Philibert n'était pas juge, mais sautier), semble bien répondre à la vérité historique. M. Paul Pictet, que j'ai consulté à ce sujet, m'a répondu : "Edmond Pictet ne parle pas d'une intervention massive des gens de Cartigny. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne s'est pas produite. Je dirais même que, dans la réaction qui se produisit après ces carnages odieux, le nouveau Tribunal révolutionnaire sentit qu'il avait tendu trop la corde pour qu'il n'ait pas été ébranlé par la démarche des gens de Cartigny.

Des extraits limités de ce texte peuvent être utilisés, moyennant mention explicite de la source :
Jean Martin voir Groupe de Recherches Historiques Cartigny - <http://www.grhc.info>

J'incline à le croire, car cette version est loin d'être invraisemblable. Et qu'elle se soit conservée dans la mémoire des vieilles familles de Cartigny pendant 150 ans, cela ne prouve certes pas qu'elle est fausse.)